

EXTRAIT des minutes d'une séance du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le 18 avril 2023 à la salle de Conseil située au 3, rue de la Polyvalente dans la ville de Gracefield, à compter de 12h30, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

**Sont présents**

Monsieur le conseiller Mario Langevin  
Monsieur le conseiller Laurent Fortin  
Madame la conseillère Anne Potvin  
Monsieur le conseiller Steve Lefebvre  
Monsieur le conseiller Nicolas Malette  
Monsieur le conseiller Gaétan Guindon  
Monsieur le conseiller Neil Gagnon  
Monsieur le conseiller Mathieu Caron  
Madame la conseillère Jocelyne Lyrette  
Monsieur le conseiller Robert Bergeron  
Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen  
Madame la conseillère Carole Robert  
Madame la conseillère Francine Fortin  
Monsieur le conseiller Ronald Cross  
Madame la conseillère Véronique Danis  
Monsieur le conseiller Roch Carpentier

**Municipalités représentées**

Aumond  
Blue Sea  
Déléage  
Bouchette  
Cayamant  
Denholm  
Egan-Sud  
Gracefield  
Grand-Remous  
Kazabazua  
Lac Sainte-Marie  
Low  
Maniwaki  
Messines  
Montcerf-Lytton  
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

**Absence motivée**

Madame la conseillère Julie Jolivette

Bois-Franc

**CONSIDÉRANT** qu'une entente est intervenue entre la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau et l'employé #627 concernant les termes et conditions de son départ de ses fonctions;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de ne pas nommer le nom l'employé en raison du caractère public de la présente résolution, mais que tous les membres du conseil présents en connaissent l'identité;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Laurent Fortin  
APPUYÉ DE Madame la conseillère Véronique Danis

**ET RÉSOLU :**

D'accepter les termes et modalités de l'entente conclue avec l'employé #627 avec la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau.

D'autoriser madame Chantal Lamarche, Préfète et Mme Jocelyne Lyrette, Préfète suppléante, à signer la transaction-quittance et reçu au nom de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau.

D'autoriser Madame la préfète Chantal Lamarche et Madame la conseillère Jocelyne Lyrette à signer tous les chèques et à autoriser toutes les opérations requises afin de remplir les obligations de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau aux termes de l'entente ci-haut mentionnée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**Copie certifiée conforme au  
Livre des procès-verbaux**



**Madame Joanie Courchaine  
Directrice générale adjointe,  
Directrice des ressources humaines,  
Greffière trésorière adjointe**

***Donné à Gracefield ce 18<sup>ème</sup> jour du mois d'avril 2023***

Veillez noter que le procès-verbal, dont cette résolution est extraite, est sujet à adoption par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à une prochaine séance et à sa signature par la préfète.